



DÉCLARATION D'ACTION CIVIQUE **ET DE MÉMOIRE** 2026



L'UNC ET LE SERVICE NATIONAL VOLONTAIRE

Citoyenneté combattante

Forces morales - Cadets de l'UNC

Réserves et Garde nationale

REMARQUE LIMINAIRE

En 2024, la déclaration d'action civique et de mémoire rédigée par le comité consultatif action civique et mémoire (CCACM), document d'information à diffusion interne et externe, intitulée « *L'UNC et le service national universel. Cadets de l'UNC et forces morales* » visait à mieux faire connaître le service national universel (SNU) et la complémentarité entre ce dispositif et l'UNC.

Elle était le troisième volet d'un triptyque composé des déclarations d'action civique et de mémoire du CCACM de 2022, « *L'UNC et les Opex/Opint* », et de 2023, « *L'UNC et les réserves. Esprit de défense et résilience* », et en complétait certains éléments.

L'annonce, à Varcès le 27 novembre 2025, par le président de la République, de la suppression du SNU et de la mise en place d'un service national volontaire (SNV) a changé la donne.

Ce dispositif concerne la tranche d'âge 18-25 ans, alors que le SNU concernait celle des 15-17 ans. Son instauration devrait contribuer, en quantité et en qualité, au renforcement des forces armées, par une montée en puissance régulière de leurs effectifs, à partir de la rentrée 2026.

Aussi, le CCACM a décidé de consacrer la déclaration d'action civique et de mémoire 2026 au thème de « *L'UNC et le service national volontaire. Citoyenneté combattante. Forces morales. Cadets de l'UNC. Réserves et Garde nationale* ».

Composante d'un triptyque cohérent, elle reste fidèle à l'esprit des déclarations précédentes : contribuer au renforcement des forces morales, au développement de l'esprit de défense et de la résilience au sein de notre pays, face aux menaces multiformes qui mettent en péril son unité, sa stabilité, son intégrité territoriale, ses valeurs et ses intérêts.

La présente déclaration introduit la nouvelle notion de citoyenneté-combattante¹.

¹ Notion développée par l'UNC-85. Elle rejoint la notion de mémoire combattante développée dans la déclaration d'action civique et de mémoire 2021, « *Citoyenneté en 2021 et nouvelle mémoire combattante* ». Les anciennes déclarations d'action civique et de mémoire sont disponibles sur le site internet de l'UNC : <https://www.unc.fr/liste-des-declarations-dacm>.

Afin d'en faciliter la lecture et son exploitation, la présente déclaration d'action civique et de mémoire 2026 comprend deux parties distinctes :

- une présentation succincte du SNV avec des liens utiles vers des sites dédiés ;
- une présentation de la complémentarité entre l'UNC et le SNV, dans le cadre de la notion de citoyenneté-combattante et du renforcement des forces morales de la Nation, via le dispositif « Cadets de l'UNC », les réserves, la Garde nationale et le maillage territorial de l'UNC.

1^{re} PARTIE

Le service national volontaire

Face à la dégradation du contexte international, la France met en place, à la rentrée 2026, un service national volontaire (SNV) au service de la défense de notre pays.

Ce nouveau dispositif vise à renforcer notre modèle de défense, face aux menaces actuelles, par du personnel volontaire et sélectionné, consolider le lien armées-Nation et intensifier le développement des forces morales ainsi que la résilience de la Nation.

Le SNV est un engagement militaire sélectif, de 10 mois, dont un mois de formation militaire initiale, au sein des trois armées, services, directions et commandements.

Il est ouvert, sur la base du volontariat, aux Françaises et Français de 18 à 25 ans (80% de 18-19 ans et 20 % de 20-25 ans). Il leur permet d'y servir en accomplissant des missions concrètes et utiles à la défense nationale.

Mixte et sélectif dans le cadre de missions, il est strictement limité au territoire national (métropole et DROM-COM).

Vêtus (en uniforme), nourris, logés durant ces 10 mois, les volontaires sont rémunérés *a minima* 800 € par mois (hors primes) et bénéficient d'une carte de réduction SNCF au tarif militaire (75 %).

Dans le cas particulier d'une intégration dans Parcoursup, le volontaire du SNV sera considéré comme ayant réalisé une année de césure. Son vœu d'affectation sera conservé et il pourra candidater à nouveau, en valorisant l'expérience acquise.

Durant leur engagement, les volontaires du SNV reçoivent une formation adaptée, acquièrent des savoir-faire opérationnels, occupent un emploi, tout en acquérant les sens de l'effort, de l'exemple, de la responsabilité, de la sécurité, de la cohésion et de la discipline.

Le parcours d'un volontaire candidat au SNV débute lors d'un échange avec un recruteur ou un animateur de la journée défense et citoyenneté (JDC), puis par le dépôt de son dossier de candidature. Après une pré-sélection, il passe une visite médicale et est soumis à un contrôle de sécurité.

S'il est sélectionné, il effectue, quelques semaines plus tard, une formation militaire initiale d'un mois puis rejoint ensuite son unité d'affectation, en métropole ou dans les DROM-COM, pour une mission de neuf mois.

Suivant ses qualifications, il est placé en appui de militaires d'active, dans les domaines opérationnels, de soutien ou d'expertise, avant d'intégrer, à l'issue, la réserve opérationnelle, dans son domaine d'emploi.

En 2026

Pour la première cohorte du SNV, les 3 000 volontaires prévus pour la rentrée 2026 peuvent poser leur candidature depuis le lundi 12 janvier 2026 : 1 800 dans l'armée de terre, 600 dans la marine et 600 dans l'armée de l'air et de l'espace, avec trois dates d'incorporation (septembre, octobre et novembre), y compris dans les DROM-COM.

Des informations utiles peuvent être obtenues auprès des centres d'information et de recrutements des forces armées (CIRFA)² : ou dans le cadre de la JDC, dénomination susceptible d'évoluer en Journée de mobilisation (JM).

Une réponse sera apportée au plus tard le 1^{er} juillet 2026, afin de permettre au volontaire de confirmer son choix ou de se réorienter si nécessaire. Les incorporations se dérouleront entre septembre et novembre 2026.

À partir de 2027

Le parcours de candidature évoluera, inscrit dans un parcours rénové autour de la future JM.

Lors de cette journée, les volontaires pourront exprimer leurs intérêts pour le SNV en complétant un questionnaire détaillé, destiné à mieux identifier leurs appétences et leurs compétences. Ils pourront choisir d'effectuer leur SNV au sein de la gendarmerie nationale, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins-pompiers de Marseille, qui sont également sous statut militaire.

Après cette journée, ils confirmeront leur candidature via l'application Défense+. Les armées procéderont alors à leur sélection. Les volontaires recevront une réponse avant le 31 mars de l'année d'incorporation.

A l'issue de leur engagement, les volontaires sont automatiquement affectés dans la réserve opérationnelle dite de second niveau. Celle-ci prévoit la mise à disposition de cinq jours par an pendant cinq ans, en cas de besoin.

Ils rejoindront les 45 000 réservistes, effectif qui sera porté à 80 000 en 2030.

Estimé à 3 000 en 2026, le nombre de volontaires du SNV est susceptible d'augmenter progressivement en fonction de la menace, afin d'atteindre 10 000 en 2030 et 50 000 en 2035.

Ses effectifs seront cumulés avec ceux de son équivalent ultramarin, le service militaire adapté (SMA) et du service civique (SC) qui ont des objectifs différents d'insertion professionnelle, mais contribuent au renforcement des forces morales et à la résilience de la Nation.

Pour mieux connaître le SNV, les conditions et modalités d'admission, les localisations des unités concernées, les possibilités d'affectation dans les armées, services, directions et commandements, les différents sites apportent des réponses aux personnes intéressées³ :

Le CCACM communiquera toutes précisions et données nouvelles relatives à l'organisation et au fonctionnement du SNV, dès que connues.

² <https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/cirfa> ou numéro dédié (09 70 84 51 51, appel non surtaxé).

³ <https://www.sengager.fr/>, <https://www.defense.gouv.fr/nous-rejoindre/service-national>, <https://www.francebleu.fr/infos/societe/volontariat-formation-objectifs-ce-que-l-on-sait-du-projet-de-service-militaire-volontaire-2794073>, <https://www.defense.gouv.fr/actualites/service-national-quelles-missions-jeunes-volontaires>

2° PARTIE

La complémentarité entre l'UNC et le SNV

Citoyenneté combattante

Forces morales - Cadets de l'UNC - Réserve et Garde nationale

Après avoir pris connaissance de l'esprit et de l'organisation prévue du SNV, l'UNC a décidé de s'impliquer dans le dispositif proposé. Il correspond parfaitement avec ses valeurs, dans le contexte sécuritaire international incertain actuel.

Par ailleurs, elle introduit la notion de citoyen-combattant, partie intégrante de la mémoire combattante développée par l'UNC⁴.

L'UNC est présente dans la construction de cette citoyenneté combattante chez nos compatriotes, femmes et hommes :

- au sein des familles,
- dans le milieu scolaire (primaire et de secondaire),
- au travers du dispositif des cadets de l'UNC⁵, entre 15 et 17 ans,
- lors du recensement à 16 ans,
- lors de la JDC, entre 16 et 25 ans,
- dans le cadre d'un éventuel volontariat au sein du SNV (18-25 ans) ou d'un engagement volontaire (contrats courts, longs ou de carrière),
- dans la réserve et la Garde nationale, de 17 à 72 ans, selon les types de réserves, les armes et les emplois.

Tout cela constitue autant d'étapes qui permettent de lutter contre les manipulations de l'information par l'étranger⁶.

1 - Au sein des familles

Au sein même de leur famille, les adhérents des associations de l'UNC, notamment les anciens combattants AFN et Opex, ont un devoir moral sous-jacent en faisant adhérer leurs enfants, épouses et/ou compagnes aux valeurs de la République qu'ils ont servie, en dispensant à leurs descendants et jeunes de leur entourage, un minimum de connaissances en termes d'instruction civique et enfin en les incitant à rejoindre, éventuellement, le dispositif des cadets de l'UNC, à s'investir dans des actions civiques et mémorielles (exemple récent de la commémoration du 80^e anniversaire de la Libération en 2024-2025).

2 - Dans les classes du primaire et du secondaire

Il existe de nombreux dispositifs visant à sensibiliser les jeunes scolaires et adolescents dans le domaine de l'instruction civique et à développer le sentiment patriotique, en complément des cours d'enseignement moral et civique assurés par l'Éducation nationale⁷.

⁴ Cf. note 1 page 2.

⁵ Le dispositif des cadets est suivi par le conseiller jeunesse du président national.

⁶ Cf. <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/strategie-nationale-de-lutte-contre-les-manipulations-de-l-information-2026-2030> (objectif secondaire 03 du pilier 1.

⁷ [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Programme_d'enseignement_moral_et_civique_de_l'ecole_et_du_collège_\(cycles_2,_3_et_4\)_-251664.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Programme_d'enseignement_moral_et_civique_de_l'ecole_et_du_collège_(cycles_2,_3_et_4)_-251664.pdf)

La durée des classes de défense⁸ (près de 1 000 en 2025) va passer d'un an à trois ans, avec la participation à une cérémonie commémorative par an dans chaque établissement.

Des périodes militaires sont proposées, les jeunes pouvant effectuer dans les armées leur stage d'apprentissage de la vie professionnelle, inclus dans le programme de la classe de seconde des lycées⁹.

Des actions civiques et mémorielles sont possibles en liaison avec les familles, les communes, les établissements scolaires, les unités militaires locales, selon les errements antérieurs, modulables selon les régions¹⁰.

Les questionnaires accompagnant les appels à témoignages (AFN et Opex), diffusés par le CCACM, peuvent servir de canevas pour des exposés ou causeries, illustrés par des photographies, devant des scolaires.

Il faut relever le rôle particulier des correspondants défense¹¹, dont bon nombre auront quitté leurs fonctions à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, ainsi que celui des conseils municipaux des jeunes¹².

Il faut noter que pour susciter des vocations de porte-drapeaux, l'ONaCVG, dans chaque département, organise périodiquement des stages visant à former et titulariser des jeunes porte-drapeaux, généralement binômés avec de plus anciens¹³. Le but est d'assurer la relève des porte-drapeaux les plus âgés des associations mémorielles et combattantes locales. Le dispositif des cadets de l'UNC contribue à cette relève.

3 - Le dispositif des cadets de l'UNC

Placé à une position charnière en termes d'âge (15-17 ans), le dispositif des cadets de l'UNC contribue à la construction, chez les adolescents (filles et garçons), de la citoyenneté combattante et au renforcement des forces morales de la Nation. Son implication, ses actions diverses dans les domaines de l'action civique, de la mémoire ainsi que ses actions sociales en direction des anciens combattants, en particulier les plus âgés, les invalides et les blessés, resteront identiques¹⁴.

Une coopération plus poussée avec les unités militaires locales et/ou les unités concernées par le SNV, sous la forme de visites *in situ* et/ou de participations communes à des cérémonies mémorielles, peuvent contribuer à orienter les choix de garnison des cadets désireux de se porter volontaires pour le SNV.

Les premiers cadets ayant intégré le SNV en 2026 seront invités à venir témoigner de leur expérience, devant leurs jeunes.

Les buts du dispositif des cadets de l'UNC sont rappelés en annexe et détaillés sur le site internet de l'UNC¹⁵.

⁸ <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/vous-avez-entre-13-18-ans/classes-defense>

⁹ http://cdn1_3.reseaudesvilles.fr/cities/85/documents/15nmsd7lk508ysg.pdf

¹⁰ Cf. déclarations d'action civique et de mémoire 2021 et 2024, plan d'action 2026 du CCACM.

¹¹ <https://www.defense.gouv.fr/aides-demarches/guide-pratique-du-correspondant-defense>

¹² <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38401>

¹³ https://www.trinitaires84.org/sites/trinitaires84.org/IMG/pdf/cours_de_formation_des_porte-drapeaux_v4.pdf

¹⁴ Cf. vade-mecum du cadet de l'UNC, actuellement en vigueur.

¹⁵ <https://www.unc.fr/cadets>

4 - Le recensement

Le recensement est obligatoire, à 16 ans. Il s'agit d'un premier acte volontaire du jeune citoyen français, d'où découle ses devoirs et ses droits au sein de la République française¹⁶.

Sa préparation peut se situer en amont dans le cadre des interventions d'adhérents UNC devant des publics scolaires, lors de causeries, animations et manifestations à caractère mémoriel ou civique organisées à leur intention.

Dans le cas particulier des cadets de l'UNC, ces phases d'information et de sensibilisation seront abordées dans le cadre de leurs activités programmées. De même, à ces occasions peuvent être présentés le contenu de la JDC et le rôle des CIRFA.

5 - La journée défense et citoyenneté

La JDC est aussi obligatoire et décisive dans le parcours-citoyen des jeunes Françaises et Français. Elle vise à les informer sur la défense, la sécurité nationale, revient sur leurs droits et leurs devoirs de citoyennes et de citoyens français¹⁷.

À cette occasion leur sera présenté le SNV. Le but est de sensibiliser de possibles volontaires pour cette nouvelle sorte de service militaire, les aider dans le choix de leurs desiderata d'affectation et favoriser aussi des engagements dans les armées¹⁸. Le rôle et la localisation des CIRFA leur seront aussi présentés à cette occasion¹⁹.

6 - Le SNV et l'UNC

Comptant dans ses rangs de nombreux réservistes, un certain nombre d'adhérents de l'UNC, variable selon les régions, pourrait se porter volontaire pour encadrer la phase d'incorporation et de formation initiale d'un mois des jeunes volontaires du SNV.

A l'issue de cette première période, la présence de porte-drapeaux de l'UNC et des familles des volontaires du SNV est souhaitable aux cérémonies de présentation aux drapeau, étendard ou emblème.

Avec le SNV, l'UNC peut s'inscrire dans le rôle particulier dévolu aux associations combattantes et/ou mémorielles par l'état-major des armées²⁰. Association combattante, l'UNC réunit en son sein les 3^e et 4^e générations du feu. Elle contribue au renforcement des forces morales de la Nation et à une meilleure connaissance des armées ainsi que du rôle du citoyen dans la défense du pays, son action se situant « à hauteur d'homme ».

Ainsi, les adhérents de l'UNC, par leur exemple et leur action, peut contribuer à la construction de la personnalité de ces jeunes femmes et hommes, jeunes citoyens *de facto*, via, en particulier, le dispositif des cadets de l'UNC. Ils s'associeront au développement, chez eux, de l'émulation, de l'entraide, du respect d'autrui, sans oublier l'ouverture d'esprit, le sens de l'effort et la confiance en soi : autant de valeurs relevant des forces morales, mises en œuvre au sein des armées au quotidien, mais plus encore en opérations ou en situation de crise. En outre, dans un domaine plus spécifique, ils contribuent à l'éveil, au développement chez ces jeunes de l'esprit de défense et de la résilience.

¹⁶ <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F870>

¹⁷ <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

¹⁸ <https://www.info.gouv.fr/actualite/service-national-ce-qu-il-faut-retenir>

¹⁹ Cf. note 2 page 5.

²⁰ Cf. lettre de 2021 du chef d'état-major des armées aux associations combattantes.

Il s'agit d'autant d'étapes pour les préparer à une pleine citoyenneté combattante, par la prise de conscience de leur place dans la société et dans le dispositif de défense de notre pays.

Outre une incitation au volontariat pour le SNV, les associations locales de l'UNC pourraient - ce qui se fait déjà pour les engagés volontaires dans certains régiments, bases ou emprises militaires - s'associer à la formation de ces volontaires dans les domaines de l'instruction civique et mémorielle, sous la forme d'interventions devant ces jeunes en formation (comme pour l'ancien dispositif du service national universel) durant le mois dit « des classes » et par une présence au rallye de fin de formation, aux cérémonies de présentation au drapeau et de remise de la fourragère, par exemple.

Dans cette dynamique, les associations locales de l'UNC sont incitées à se rapprocher des correspondants défense des municipalités et à proposer aux chefs de corps ou de bases qui compteront des volontaires du SNV dans leurs rangs, à partir d'octobre 2026, de contribuer à l'animation de la cérémonie du 11 novembre 2026 et de mettre à l'honneur ces volontaires, même s'ils seront, à cette date, encore peu nombreux.

7 - Dans la réserve et la Garde nationale²¹

L'UNC est présente, au travers de ses adhérents réservistes, au sein de la réserve et de la Garde nationale²².

Il est souhaitable que ces adhérents réservistes de l'UNC participent à l'encadrement et l'animation de la JDC, ainsi que du premier mois de formation initiale des volontaires du SNV.

²¹ <https://www.defense.gouv.fr/garde-nationale>

²² Cf. la convention signée entre l'UNC et la Garde nationale le 14 mai 2025 (site internet de l'UNC, rubrique Actualités) et la déclaration d'action civique et de mémoire 2023, « L'UNC et les réserves. Esprit de défense et résilience ».

CONCLUSION

L'engagement de l'UNC dans la mise en œuvre du nouveau dispositif du SNV est une matérialisation de sa politique volontaire de sensibilisation, d'information et de recrutement en direction des jeunes de notre pays.

Véritable préparation au SNV, le dispositif des cadets de l'UNC contribuent à l'apprentissage de leur citoyenneté combattante et au renforcement des forces morales de la Nation.

Ce faisant, l'UNC, association mémorielle et combattante, est là dans son véritable « cœur de métier ». Composante de la défense de notre pays, elle continue à rester fidèle aux fondamentaux qui l'ont guidée, en toutes circonstances, depuis plus d'un siècle d'existence.

Dans le contexte international actuel, elle est en phase avec la déclaration de l'ancien ministre des Armées et actuel Premier ministre, Monsieur Sébastien Lecornu : « *Les associations du monde combattant sont les premiers soutiens de nos armées dans le monde civil* »²³.

Puisse la présente déclaration civique et de mémoire, comme les précédentes, contribuer à établir le lien et le liant intergénérationnels, indispensables à l'UNC, pour s'assurer un auditoire et un recrutement plus larges, favoriser son rayonnement, renforcer sa cohésion et assurer son avenir en s'adressant à une population d'adolescents et de jeunes citoyens susceptibles de rejoindre ses rangs.

Conditions de recueil des informations

- Archives et documentation de l'UNC (*La Voix du Combattant*, publications du CCACM sur le thème du SNU)
- Contributions et relectures des membres du CCACM
- Recherches effectuées sur internet et sur les sites des organismes officiels des ministères des Armées et de l'Éducation nationale.
- Site internet sur le SNV :
<https://www.defense.gouv.fr/nous-rejoindre/service-national>
- Médiathèque de l'Académie militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan (AMSCC)
- Vademecum des cadets de l'UNC
- Colloque sur les forces morales du 15 janvier 2024 organisé par l'observatoire des forces morales du centre de recherche de l'AMSCC, intervention du président nationale de l'UNC, « *Les associations mémorielles et/ou combattantes et le renforcement des forces morales de la Nation* »
- Numéros de l'*Actu du Président* de 2025 et 2026

²³ Interview donné à *La Voix du Combattant*, numéro 1886, juin-juillet 2023.

ANNEXE

Les cadets de l'UNC

Le dispositif des cadets de l'UNC contribue à la construction de leur citoyenneté grâce à un dispositif original, structuré, relevant à la fois du développement du patriotisme, du travail de mémoire et de l'aide sociale, en portant l'accent sur le lien intergénérationnel.

Patriotisme

Sont enseignés le sens et la symbolique des cérémonies mémorielles ainsi que des rudiments de phaléristique²⁴, afin de permettre aux jeunes cadets de mieux identifier les médailles portées par les anciens combattants et le personnel d'active, et ainsi de faciliter les futurs échanges intergénérationnels ainsi que leur intégration au sein de leur future affectation.

Des porte-drapeaux sont formés. Ils viennent par la suite renforcer les associations locales de l'UNC ou des associations mémorielles et/ou combattantes qui ne disposent plus de porte-drapeaux valides.

Les jeunes découvrent ainsi l'action civique, la fierté d'être Français et de pouvoir l'afficher.

Des contacts et des relations suivies avec des unités militaires, des visites de leurs installations contribuent à une meilleure connaissance des forces armées (composantes, rôles, modes de recrutement) et au renforcement des liens armées-Nation souhaité par les hautes instances militaires. Ces échanges établis avec les unités militaires permettent aux jeunes de mieux appréhender la diversité des opportunités, d'intégrer les forces armées, en particulier par le biais du SNV.

Le retour d'expérience confirme que ces visites ont été à l'origine d'intégration dans les écoles militaires, d'engagements dans l'armée d'active et dans la réserve opérationnelle. Dans le cadre du SNV, ces visites peuvent contribuer au choix des unités et des spécialités.

Travail de mémoire

Des visites de musées et de lieux de mémoire sont organisées. Des actions ponctuelles comprennent des réhabilitations de sites à valeur mémorielle.

Riche de ses adhérents, anciens combattants de Corée, d'Indochine, d'AFN et d'Opex, l'UNC dispose d'un atout et d'une légitimité indéniables dans le domaine de la construction de la citoyenneté et du développement des forces morales.

Toutes et tous ont connu la guerre, sous toutes ses formes et des situations conflictuelles variées, sans oublier leur famille (parents, épouses, enfants, veuves, orphelins) : autant d'expériences à transmettre et transmises aux jeunes générations, au nom du travail de mémoire, mais aussi pour leur insuffler les valeurs patriotiques de notre pays, les armer moralement, face à l'adversité en général et aux situations de crises à venir.

La mémoire des anciens combattants, jeunes et moins jeunes, est matérialisée par le choix d'un nom de baptême de promotion qui a valeur d'exemple et de souvenir prégnant, pour le groupe de cadets concernés.

²⁴ Science auxiliaire de l'histoire qui étudie les ordres, les décorations et les médailles.

Aide sociale

Des rencontres avec des anciens combattants âgés visent à rompre leur solitude. Leur parrainage par des cadets renforce le lien intergénérationnel.

Au contact de ces anciens, les cadets développent une approche originale et concrète de l'histoire de notre pays, au travers des témoignages recueillis et de la connaissance de vécus, souvent riches d'expériences et d'enseignements.

Cette démarche vise à faire découvrir ou redécouvrir des notions telles que le respect des anciens, la politesse, l'empathie, l'écoute, la solidarité et le sens de l'initiative.

Il en est de même avec les Opex et Opint, jeunes et moins jeunes. L'UNC compte plus de 10 000 Opex dans ses rangs. Auprès d'eux, les cadets de l'UNC sont sensibilisés aux aspects des guerres modernes, aux carrières dans les armées, aux problèmes concrets de réinsertion sociale rencontrés lors du retour dans la vie civile, notamment pour les blessés physiques et psychiques (syndrome post-traumatique).

Fin 2025, le dispositif des cadets de l'UNC, qui monte régulièrement en puissance depuis 2020, a formé un total de plus de 600 jeunes, avec la particularité que l'encadrement y est renforcé par les cadets des promotions précédentes.

A terme, dans le contexte de l'instauration du SNV, il peut être envisagé que des jeunes, devenus réservistes à l'issue du temps effectué de volontariat, participent à cet encadrement.